

12

REPUBLIQUE DU ZAIRE

Mouvement Populaire de la Révolution
Présidence de la République
COMMISSARIAT GENERAL AU PLAN

Commission Nationale du Recensement
Institut National de la Statistique
SECRETARIAT NATIONAL DE RECENSEMENT

RECENSEMENT SCIENTIFIQUE

DE LA

POPULATION

Manuel de Superviseur

Kinshasa, Janvier 1982

MANUEL DU SUPERVISEUR

=====

I. Votre place dans le Recensement : Organigramme (1).

A. Commission Nationale du Recensement (CNR)

1. Le Président
2. Le Comité de Recensement
3. L'Institut National de la Statistique : Coordinateur.

B. Institut National de la Statistique (INS)

1. Secrétariat de C.N.R. : Bureau du Coordinateur
2. Secrétariat National de Recensement.

C. Secrétariat National de Recensement (SNR)

- A. Direction : Secrétariat Exécutif : Bureau du Secrétaire Exécutif
- B. Services (5) - 1° Administration et Sensibilisation
 - 2° Cartographie
 - 3° Etudes des Projets et Méthodologies
 - 4° Sondage et Contrôle Statistique
 - 5° Organisation de terrain.

D. Vous dépendez directement du Service de l'Organisation du Terrain (O.T.)

! Organisation du Terrain !
+-----+

1. Superviseur Régional (9)
2. Superviseur S/Régional (41)
3. Superviseur de Zone (213)
4. Superviseur de Collectivité I (660)
Superviseur de Zone Adjoint I
5. Contrôleur (4.000)
6. a) Agent Recenseur (dénombrement principal) (34.000)
b) Enquêteur (enquête supplémentaire).

(1) : Voir Aperçu général du Recensement Scientifique de la Population

.../...

II. Les opérations dans lesquelles vous êtes concerné en tant que Superviseur de Région.

1. Mise en place des structures régionales, Sous-Régionales, de Zone et de Collectivité.
2. Gestion du personnel et des finances du Secrétariat National de Recensement. (Voir doc. : organisation politico-administrative du Recensement).
3. Publicité et Sensibilisation
4. Recrutement et formation :
 - Superviseurs des Zones et des Collectivités
 - des Contrôleurs
 - des agents Recenseurs (dénombrement Principal)
 - des Enquêteurs. (enquête supplémentaire)
5. Exécution du Recensement d'essai
6. Acheminement à Kinshasa des matériaux du R.P.
7. Exécution du Dénombrement Principal et de l'Enquête de Ouverture
8. Acheminement à Kinshasa des matériaux du D.P.
9. Préparation des résultats provisoires
10. Exécution de l'enquête supplémentaire
11. Acheminement à Kinshasa des matériaux de l'Enquête Supplémentaire
12. Rédaction des rapports finals.

N.B. Pour les détails concernant ces opérations, vous vous référerez au document "Aperçu général du Recensement Scientifique de la Population du Zaïre".

III. V o t r e t â c h e

Ce que vous devez faire est présenté ici par opération.

A. Pendant toute la durée du projet :

- Veillez au déroulement normal de toute opération censitaire qui se déroulera dans votre aire de supervisions
- Toute opération devra se dérouler comme prévu par le Bureau Central. Ceci signifie : respect du calendrier, de la chronologie des opérations et respect des instructions émises par le Bureau Central.

- Procéder régulièrement à des visites ponctuelles, de votre aire de supervision selon un calendrier que vous aurez arrêté avec votre responsable (Chef de Service OT).
- Etablir trimestriellement le rapport d'activité.
Sachez qu'une journée en plus pour le recensement s'exprimera en des sommes non seulement importantes, mais non prévues.
- Assurez la représentation de la Commission Nationale du Recensement dans votre Zone de Supervision.
- Maintenir le contact avec les Autorités locales à des fins de Sensibilisation.
- Assurer l'intendance, la gestion du personnel et des fonds du Recensement dans votre Aire de Supervision.
- Approfondir la connaissance de votre aire de Supervision (préparation du dossier : rapport final du recensement dans votre aire de supervision, fiche socio-culturelle).
- Pour faire toutes ces tâches, vous devez connaître parfaitement le contenu de tous les documents de recensement destinés au superviseur que vous êtes (documents Agents recenseurs et Contrôleurs).

B. Mise en place des structures Régionales, Sous-Régionales, de Zone et de Collectivités.

- Recrutement et installation du personnel qui va travailler avec vous dans l'exécution des différentes opérations du recensement. Assurez-vous que tout le personnel prévu a été mis en place. Informez ensuite le Bureau Central des résultats de cette mise en place.

C. Publicité et Sensibilisation.

Sur instructions de la Section de la Sensibilisation, et selon le modèle proposé par cette section, vous procéderez à la sensibilisation des populations.

D. Cartographie

Votre rôle consistera à sensibiliser les autorités locales ainsi que la population sur les travaux de relevés topographiques qui vont se dérouler dans votre aire de supervision. Dans la mesure du possible, vous prendrez des dispositions avec les autorités locales pour faciliter le séjour des cartographes, pour tout le temps qu'ils séjourneront dans votre aire de supervision.

E. Recrutement et formation des superviseurs de zone et de collectivité.

- Au moment prévu, vous procéderez au recrutement, à la formation des superviseurs des zones et des collectivités, selon les instructions que vous aurez reçues du Bureau Central, vous les installerez dans leur aire de supervision et vous ferez un rapport de cette opération au Bureau Central.

F. Recensement Pilote

- Vous participerez à cette opération comme contrôleur. Vous aurez à former et à recruter ceux qui seront utilisés comme agents recenseurs. Vous les installerez dans leur aire de dénombrement, les encadrerez et vous contrôlerez leur travail.
- Vous rédigerez le rapport de cette opération, pour la zone où vous opérerez
- Vous veillerez à l'acheminement des documents de terrain (dossier des agents recenseurs que vous avez contrôlés) de votre zone de contrôle à Kinshasa.

G. Recrutement et formation des contrôleurs et des agents recenseurs

- Vous aurez à planifier et à organiser avec les superviseurs de Sous-Région, de Zone et de Collectivité, le recrutement et la formation de contrôleur et des Agents Recenseurs.
- Vous veillerez à la bonne exécution de cette opération (visite de travail, respect du calendrier).
- Vous établirez un rapport final de cette opération que vous enverrez au Bureau Central.

H. Réception et distribution des documents de terrain (pour agents recenseurs et contrôleurs) pour le dénombrement principal.

Au cas où les documents de terrain transitent par votre service, vous veillerez à leur acheminement à leur lieu de destination finale.

I. Le Dénombrement principal

- Vous superviserez les travaux des superviseurs de Sous-Région à travers leurs rapports et par des visites de travail ponctuelles, les travaux de superviseurs des Zones.

- Vous veillerez au bon déroulement de cette opération
- Vous établirez un rapport final de cette opération que vous enverrez au Bureau Central.

J. Acheminement à Kinshasa des matériaux du Dénombrement

Vous mettrez en place des moyens et des structures permettant de vérifier l'acheminement de tous les matériaux de terrain à Kinshasa. Il s'agit des matériaux qui seront exploités au Bureau Central :

- feuilles de ménages
- cahier des AD
- sacche de l'A.R
- Résumé du dénombrement
- carte de l'A.D.
- manuel de l'A.R.
- manuel du contrôleur
- carte de l'A.C.

K. Participation à la rédaction du rapport final du Recensement

Vous participerez à la rédaction du rapport général du Recensement pour votre aire de supervision.

C'est pour cette raison que vous aurez à réunir, tout le long du projet, les éléments devant entrer dans ce rapport.

IV. Rapport avec vos superviseurs de Sous-Région

- Vous recevrez de vos superviseurs de Sous-Région chaque mois, un rapport d'activité de leur aire de supervision.
- Tous les cas difficiles et tout problème que les superviseur de Sous-Région ne pourront pas solutionner vous seront soumis, pour solution.-
